

Des rives pour les Boléand-es

Sur la commune de la Tour-de-Peilz, dont environ un tiers des rives sont privatisées, un projet de sentier allant de la pointe de la Becque à la Maladaire patine depuis plus de dix ans.

DIMANCHE 19 JUILLET 2026 RIANA COURTOT



Vue depuis le second banc, à partir duquel on peut rejoindre la plage cachée, atteignable depuis la route de Saint-Maurice. RCT

SÉRIE D'ÉTÉ "LIBÉRER LES RIVES DU LÉMAN" ► Privatisée sur plus d'un tiers de ses rives, soit environ 1 km, la Tour-de-Peilz n'est pas un exemple en matière d'accès au lac. Malgré la mobilisation des politiques et des associations de défense de l'accès au lac, et le vote des Boléand-es en 2010 à 55% en faveur de la construction d'un sentier lacustre allant de la pointe de la Becque jusqu'à la Maladaire, aucune démarche de construction n'a été entreprise à ce jour.

Sur la route de Saint-Maurice

Pour se rafraîchir, les Boléand-es doivent se rendre quai Roussy où l'entreprise Dolce Riviera a installé une plateforme avec transats et parasols qui permettent aux baigneur-euses de s'allonger, mais où se baigner reste toutefois périlleux en raison des rochers en contrebas. Le principal endroit de détente reste le Bain des Dames. Prisée des familles, cette petite plage dispose de toilettes et de la Buvette du Port à proximité. En longeant la rive, qui passe devant l'hôtel Bon Rivage, un petit chemin annonce les 200 derniers mètres publics où il est encore possible de se baigner. A défaut de plage, le chemin, qui se termine en un cul de sac, en fait figure de substitut. Au Bain des Dames et sur la plage cachée,

parallèle à la route de Saint-Maurice, les Boléand-es sont bien au courant de ce projet de sentier: «Ça fait tellement longtemps que c'est en discussion. Ça ne passera jamais!» s'exclame une baigneuse. Une autre garde toutefois espoir: «Il n'y a pas de raison qu'il n'y ait que les milliardaires qui profitent de ce tronçon!»



Vue depuis la route de Saint-Maurice, à l'entrée du camping de la Maladaire. RCT

Si l'on souhaite poursuivre, pas d'autre choix que de remonter sur la route de Saint-Maurice, où l'on assiste alors à un défilé de propriétés privées. Bordant la route jusqu'au camping de la Maladaire, on trouve la résidence Rive-Reine, centre de formation et de conférence de Nestlé, la résidence de son ancien directeur Mark Schneider et l'ancienne adresse de correspondance d'un de ses prédécesseurs, Peter Brabeck-Letmathe. On y trouve aussi la résidence d'artistes de la Becque, ou encore le château de Sully, ancienne propriété de la chanteuse de country étasunienne Shania Twain, donnant de l'autre côté de la route, sans compter les nombreuses autres propriétés hébergeant diverses entreprises comme Codefine, créée en 1959 et spécialisée dans la construction de containers et d'emballages, et Atlanship, entreprise suisse de gestion maritime spécialisée dans l'exploitation de navires transportant des produits alimentaires.

Malgré l'inaccessibilité de ce tronçon, quelques petits espaces publics permettent de profiter du lac, à partir de la route, comme le minuscule point de vue du Banc de la Becque. Peu propice à la baignade, il est atteignable par un petit chemin perpendiculaire à la route, longeant la résidence d'artistes de la Becque. De retour sur la route, une soixantaine de mètres plus loin, un autre chemin descend vers un second banc à partir duquel il est possible de rejoindre une petite plage collée à une propriété privée et pleine à craquer. «Désolée pour la proximité», me dit une mère de famille, venue s'installer tout près de moi. Ce manque d'espace est relevé par Geneviève Pasche, présidente de l'association Rives du lac créée pour soutenir la construction du sentier lacustre, et ancienne conseillère communale verte à la Tour-de-Peilz: «Aujourd'hui, on a une population qui augmente et tout le monde se plaint qu'on n'a plus de place. Un espace de détente supplémentaire ne serait pas désagréable.» Accessible en marchant sur le mur bordant le lac, cet espace constitue l'arrivée du premier tronçon du projet de sentier accepté en 2010.



Cul de sac qui prolonge le Bain des Dames. RCT

La plage de la Maladaire agrandie

Pour espérer ensuite revoir une plage, il faut rejoindre le camping de la Maladaire se trouvant en contrebas de la route de Saint-Maurice, où une plage publique a été agrandie en mai de cette année. Une initiative d'Henri-Daniel Champier, Ce pêcheur professionnel, ancien président du syndicat intercantonal des pêcheurs professionnels du Léman, est actuellement président de l'association Le chemin des galets. Son but: restaurer la biodiversité des rives du Léman en repeuplant les plages de galets, ce qu'il explique dans son ouvrage *De l'érosion à l'éclosion*. Il y propose également des projets d'aménagement des rives à Montreux, à Vevey-Corseaux et à la plage de la Maladaire, à la Tour-de-Peilz.

Intéressée par cette dernière proposition, la conseillère communale de la Tour-de-Peilz, Maria Luceron, membre du Centre, a soumis un postulat en juin 2022 concernant la plage de la Maladaire. Henri-Daniel Champier fut alors invité à présenter le projet, la même année, devant la commission chargée de son examen. «De cette commission, c'est passé au Conseil communal qui a validé le projet et l'a ensuite proposé au canton, qui a également validé. Et puis voilà!» explique-t-il. «Ce projet, qui avait initialement pour but de recharger la plage en matériaux alluvionnaires comme du sable, des galets et du gravier afin de permettre aux poissons de pondre leurs œufs et de les faire éclore, a engendré une extension de la plage d'à peu près 150 mètres. Ça a permis d'améliorer l'aspect social, écologique et économique de la zone», s'exclame-t-il.

Deux décennies de revendications

Le désir des habitant-es de la Tour-de-Peilz d'élargir l'accès au lac ne date pas d'hier. Le projet de construction d'un sentier lacustre longeant les rives privatisées est en discussion depuis plus de dix ans. Tout commence en 2004, lorsqu'une pétition recueillant environ 1300 signatures demande l'ouverture des rives aux promeneur-euses. La municipalité répond négativement. En 2007, un postulat est déposé au Conseil communal pour créer un chemin piétonnier en bord de lac, mais il est finalement rejeté. Face à ce refus, des élu-es de différents partis et des habitant-es lancent en 2008 la première initiative populaire communale de La Tour-de-Peilz qui propose la construction d'un sentier allant de la pointe de la Becque à la plage de la Maladaire. Cette fois, plus de 2300 signatures sont déposées et l'association Rives du lac est créée pour défendre le projet.

«Il faut distinguer ce qui est du domaine public de ce qui est des propriétés privées»

Geneviève Pasche

Après un préavis négatif de la municipalité, le projet est soumis au vote populaire. C'est le 28 novembre 2010 que les Boléand-es plébiscitent l'idée. Pourtant, en 2021, la municipalité se voit contrainte d'effectuer le sentier en deux étapes: un premier tronçon qui va de la pointe de la Becque jusqu'à la hauteur de l'arrêt de bus Portail blanc et un second, jusqu'à la plage de la Maladaire. Une proposition concernant le premier tronçon a donc dû être remise à l'enquête en novembre 2025 suscitant 18 oppositions. «Pour l'instant, le projet est passé en commission et doit être soumis au vote par le Conseil communal. Le canton donnera ensuite un accord définitif. Ensuite, il faudra définir un crédit de construction qui devra, lui aussi être avalisé par le Conseil. On n'est pas tiré d'affaire!» s'exclame Geneviève Pasche.

Des oppositions tenaces

A ce sujet, Henri-Daniel Champier se souvient: «A la base j'avais fait opposition. Le liserai de gravier qui s'était mis au bord du lac permettait aux feras et aux ablettes de venir faire leurs petits œufs et ils voulaient remettre des enrochements là-dessus pour pouvoir faire leur chemin avec du béton. Maintenant, ils ont complètement revu le projet et refait une étude qui tient compte de ce que j'avais dit sur la biodiversité. C'est revitalisé pour les serpents, pour les oiseaux, pour les poissons. Alors j'ai retiré mon opposition.» En effet, la dernière remise à l'enquête de la fin de l'année 2025 s'est accompagnée d'un projet de renaturation du tronçon porté entre autres par Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat vaudois vert.

Selon Elise Kaiser, municipale écologiste de la Tour-de-Peilz, «la renaturation de la rive combine diverses mesures permettant l'amélioration, par rapport à la situation actuelle, des conditions de vie pour diverses espèces dont la couleuvre vipérine. La création d'une roselière et de divers aménagements permettront de diversifier les milieux naturels, aujourd'hui très anthropisés par des murs et enrochements, en majorité.» Pourtant, des «oppositions ont majoritairement été déposées par des propriétaires riverains et invoquent divers arguments: impact écologique, manque d'intérêt public du projet, sécurité, etc.», déclare Elise Kaiser.

Le projet de construction du sentier ne porte, cependant, aucune atteinte aux résidences: «Il faut distinguer ce qui est du domaine public de ce qui est des propriétés privées. Le tracé du chemin va passer sur le domaine public. C'est-à-dire les parties rocheuses qui touchent le lac et non pas sur les terrains privés», explique Geneviève Pasche. Elle ajoute: «L'ancien syndic qui avait coaché ce premier projet avait rencontré tous les propriétaires de la pointe de la Becque jusqu'à la plage de la Maladaire afin de définir avec eux quelles seraient les alternatives du chemin avec lesquelles ils pourraient être d'accord. Il avait même fait des aménagements spécifiques pour eux.» Un dialogue qui a peut-être eu une influence positive: selon Elise Kaiser, trois oppositions ont été retirées cette année. Car si «tout le monde aime le lac», comme le relève Geneviève Pasche, tout le monde n'en profite pas de la même manière.

DES LOIS PEU APPLIQUÉES

«Dans le temps, la loi vaudoise sur le marchepied servait à deux choses: haler les bateaux à voiles le long du bord du lac quand il n'y avait pas vent et pour pouvoir aller pêcher depuis le bord. Mais la loi est mal foutue, parce que deux mètres, c'est rien du tout!» explique Henri-Daniel Champier, avant d'ajouter, amusé: «Si vous avez le permis de pêche, vous pouvez passer dans les propriétés pour aller pêcher au bord du lac sur les deux mètres du bord.»

Pourtant, en Suisse, l'accès public aux rives des lacs est un droit fondamental protégé par un arsenal juridique allant de la Constitution fédérale aux lois cantonales. Ce qui n'empêche pas que sur de nombreux kilomètres des rivages, ce droit reste théorique. Le fondement légal est pourtant ancien. La loi vaudoise sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains (LML) de 1926 stipule dans son premier article qu'il doit être laissé, le long de la rive et sur une largeur de 2 mètres, un espace libre de toute construction ou autre obstacle à la circulation». Cet espace est destiné au halage, au passage des bateliers et à la pêche.

Malgré ces dispositions, la réalité du terrain est celle d'une opposition rampante à ces aménagements. A la Tour-de-Peilz mais également à St-Sulpice, Lutry, Mies et dans de nombreuses autres communes, des clôtures infranchissables, des portails verrouillés, des jetées privées ou de la végétation dense transforment le domaine public en une suite de culs de sac. De même, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) impose aux cantons de «tenir libres les bords des lacs» et de «faciliter au public l'accès aux rives». Le Code civil est lui aussi formel. L'article 737 stipule: le propriétaire grevé d'une servitude «ne peut en aucune façon empêcher ou rendre plus incommode l'exercice de la servitude». Le problème ne réside donc pas dans l'absence de lois, mais dans les oppositions qui empêchent leur application. Le résultat est une inégalité flagrante: ce droit devient un privilège inaccessible, transformant le patrimoine naturel commun en une succession de domaines réservés. **RCT**

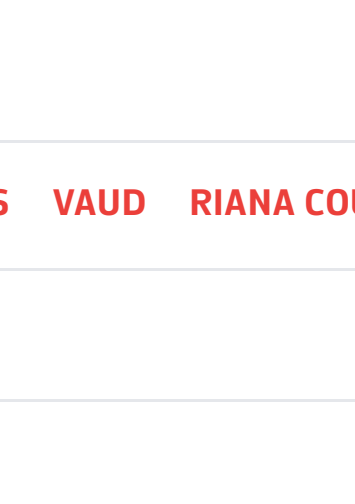
Participez au financement de cette enquête

Cette enquête représente près de 200 heures de travail pour un budget de 14'000 CHF.

Aidez-nous à la financer par un don, peu importe le montant !

FAIRE UN DON

DOSSIER COMPLET



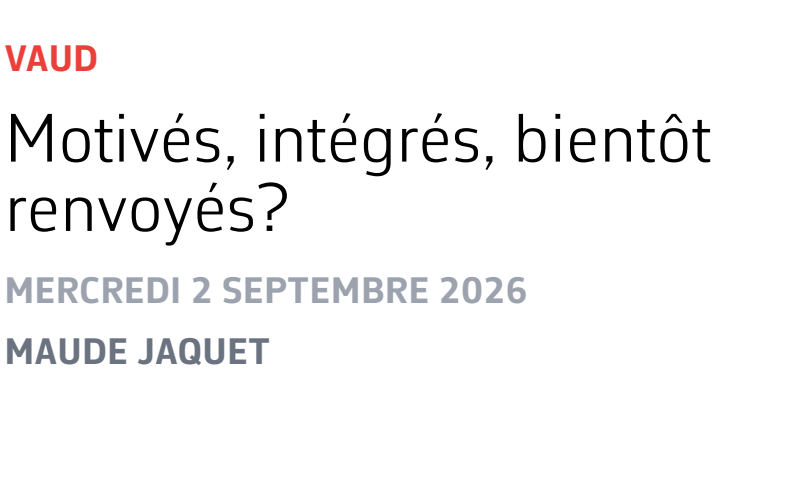
Libérer les rives du Léman

DIMANCHE 12 JUILLET 2026

Cet été, Le Courrier vous propose une enquête participative sur l'accès aux rives du Léman. Aidez-nous à documenter les obstacles, mais aussi les projets publics ou mobilisations ayant permis ...

RÉGIONS VAUD RIANA COURTOT SÉRIE D'ÉTÉ "LIBÉRER LES RIVES DU LÉMAN" LAC LÉMAN BAUGNAGE

A lire également



VAUD
Motivés, intégrés, bientôt renvoyés?

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

MAUDE JAGUET



VAUD
Des actions dans 70 communes

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

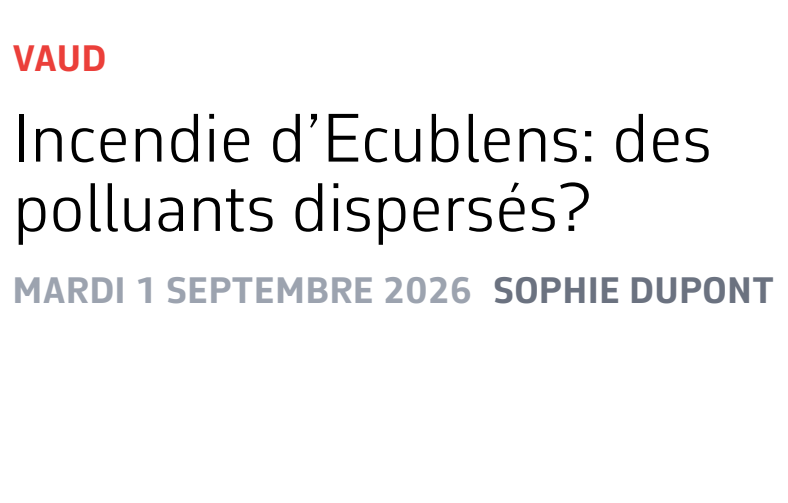
ATS



VAUD
Feu vert à l'abattoir

MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026

JOCELYNE LAURENT



VAUD
Incendie d'Ecublens: des polluants dispersés?

MARDI 1 SEPTEMBRE 2026

SOPHIE DUPONT

QUI SOMMES-NOUS?

Association éditrice

Équipe

Chartes

Soutenir Le Courrier

Contacts

Politique de cookies (UE)

PUBLICITÉ / PARTENARIATS

Tarifs publicitaires

Partenariats

Naissances et Mortuaires

Formulaire Memento

BOUTIQUE

Don / Souscription

ABONNEMENTS

Abonnements

Bon cadeau

Conditions générales de vente

Réductions de la Carte Côté Courrier

Application

RÉGIONS

Genève

Neuchâtel

Vallais

Vaud

Jura

SUISSE

INTERNATIONAL

Solidarité

CULTURE

Cinéma

Musique

Livres

BD

Scène

Arts plastiques

Inédits

Strips

SOCIÉTÉ

Égalité

Écologie

Économie

Histoire

Religions

Alternatives

Médias

OPINIONS

Édito

Contrechamp

Chroniques

On nous écrit

Nos invités

A côté de la plaque

DOSSIERS

La presse en danger

De la fourche à la fourchette

Grands ensembles, grandes idées

Lieux abandonnés